



SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006

Photo couverture:
Plusieurs centaines de médecins vaudois ont participé à la manifestation
du 1^{er} avril à Berne (voir p.7).

Dessins pages intérieures: Marco de Francesco
Photos: Fariba de Francesco, Catherine Borgeaud Papi

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006

SOMMAIRE

I. Editos

Président de la SVM p. 4

Président de l'Assemblée des délégués p. 5

2. Thèmes et faits marquants 2006 p. 6-10

3. Organes de la SVM / Collectivité des membres p. 11-15

4. Rapports 2006

Commission de déontologie p. 16-17

Rapport du médiateur p. 17

Commission cantonale des apprenties et assistantes médicales p. 18

Commission cantonale de la garde et Bureau de la garde SVM p. 19

Commission pour la formation continue p. 20

Commission de modération des honoraires en ambulatoire p. 21

Commission paritaire santésuisse - SVM p. 21

Groupement des médecins travaillant en cliniques privées p. 22

Groupement des médecins travaillant en EMS p. 22

Groupement des médecins hospitaliers p. 23

Groupement des médecins scolaires vaudois p. 23

Représentation de la SVM à l'OMSV p.24

Délégué de la SVM au réseau FARMED p.24

5. Nouveaux membres et membres honoraires 2006 p. 25-26

é d i

L'Assemblée des délégués (AD) a tenu ses trois séances statutaires en mars, juin et novembre 2006, cette dernière marquant le début de la législature 2007-2010.

Dans le cadre de ses travaux, l'AD a effectué les opérations statutaires qui lui sont dévolues : adoption des budgets et comptes, renouvellement du

mandat du Docteur Charles-Abram Favrod-Coune en tant que président de la SVM et accueil des nouveaux membres.

Parmi les décisions importantes qui ont été prises, il y a lieu de mentionner la volonté de faire appliquer dans notre canton le strict bilan de la phase de neutralité des coûts TarMed, le comité ayant reçu la mission de poursuivre les démarches en vue de la mise en conformité de la valeur du point TarMed, la mise en chantier d'une révision des statuts de la SVM et une reprise de ceux de la Commission de déontologie.

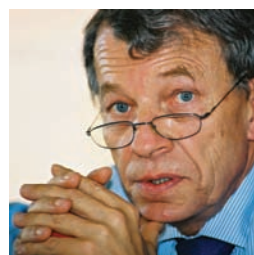
Ces réunions statutaires ont aussi permis aux délégués de relayer les observations et demandes de leurs groupements respectifs. Il en a résulté des débats de fond, toujours très courtois, reflets des préoccupations des médecins vaudois, témoins privilégiés des difficultés rencontrées par notre population et donc très concernés par les changements de pratiques définissant le cadre de leurs activités, cadre dont les caractéristiques résulteront de décisions politiques susceptibles de menacer la qualité des soins actuellement prodigués et auxquelles ils craignent d'être peu, voire pas du tout, associés.

La mise à disposition sur le site de la SVM (Espace membres) des documents remis régulièrement aux délégués devrait permettre de renforcer ce rôle de relais que l'Assemblée des délégués joue entre la base et le comité.

L'avenir du médecin vaudois dépend de ces échanges d'informations entre la base et le comité, indispensables pour permettre à ce dernier de remplir sa mission et de négocier avec tous les autres partenaires du système de santé afin d'en préserver la qualité.

Dr Amédée Genton

Président de l'Assemblée des délégués 2002-2006



t O S



Quelques mois seulement après avoir refermé l'agenda 2006, les événements marquants s'estompent et se mêlent déjà à l'actualité bouillonnante que n'arrêtent plus ni les saisons ni les échéances du calendrier.

La nouveauté saillante de 2006 restera sans doute la prise de conscience politique des médecins, tant au niveau fédéral que cantonal et devrions-nous ajouter aujourd'hui, romand. Cette conscience politique était toute théorique jusqu'au printemps 2006, où, irrités par l'abaissement autoritaire du point du laboratoire, des milliers d'entre nous ont manifesté leur mécontentement par une manifestation monstre à Berne. La mobilisation et sa répercussion médiatique ont été une réussite, même si, l'inexpérience de nos dirigeants n'a pas permis d'obtenir de résultats concrets.

La deuxième étape de notre apprentissage a été la préparation de la votation fédérale sur la caisse unique. La stratégie vaudoise a permis de mettre le corps médical sur le devant de la scène, même en Suisse alémanique, où les positions étaient pourtant connues d'avance. Nous avons aussi joué « en vraie grandeur » le débat démocratique et la collégialité dans nos propres rangs, avec les difficultés que cela comporte, et l'avons bien maîtrisé. Cela aussi, c'est une victoire.

Pour nous Vaudois, la conscience politique comprend également la prise en compte du nouveau contexte à l'intérieur du Canton et dans son environnement.

Au niveau fédéral, d'importants changements ont eu lieu à la FMH. L'année 2006 a vu la première réunion de l'Assemblée des délégués de la FMH. Réunie à intervalles de 6 à 8 semaines, cette instance a montré un dynamisme qui relègue d'ores et déjà la Chambre médicale à un rôle d'enregistrement ou de blocage. Par sa composition, l'Assemblée des délégués diminue fortement le poids des

sociétés cantonales. En effet, les cinq cantons romands n'y sont représentés que par trois délégués, d'ailleurs désignés par la SMSR (Société médicale de la Suisse romande). Cette dernière acquiert donc sans avoir rien fait pour cela un rôle politique important. Elle doit trouver ses marques dans ce nouveau contexte. Le corps médical vaudois, de par son importance, doit faire en sorte d'en rester un acteur majeur, tout en respectant les impératifs spécifiques de ses voisins romands.

La situation est encore compliquée par l'émergence de ce que les journalistes nomment déjà le « quatrième pouvoir », soit les conférences des directeurs cantonaux, à laquelle nous médecins avons répondu en créant la « Conférence des Sociétés cantonales de Médecine », qui permet aux Sociétés cantonales de Médecine d'agir plus efficacement.

Tout cela ne doit pas faire croire que les cantons et les Sociétés cantonales n'ont plus de rôle à jouer. Les pages qui suivent montrent que les groupes de notre société cantonale ont été très actifs et ont toujours de nombreux problèmes à résoudre. Élément fondamental, les négociations tarifaires restent encore et toujours une responsabilité cantonale. A ce jour, nous avons toujours à récupérer ce que nous avons perdu pendant l'introduction du TarMed. Aussi, l'an passé, avons-nous déployé une intense activité de négociation, qui s'est heurtée à diverses tergiversations. Aujourd'hui, ces négociations ont redémarré et conduiront, nous l'espérons, à des relations avec les assureurs normalisées.

En conclusion, ce qui devait être une année de consolidation a nécessité autant d'efforts que les précédentes et n'a laissé aucun répit à tous ceux qui ont assumé des responsabilités à l'intérieur de notre Société. Au nom de tous, je les remercie ici de leur engagement. Grâce à eux tous, notre cadre de travail reste la plupart du temps satisfaisant et fonctionnel.

A vous tous, je souhaite plein succès dans l'exercice de notre magnifique vocation : soulager les souffrances de notre prochain.

Dr Charles-Abram Favrod-Coune
Président de la SVM



THÈMES ET FAITS MARQUANTS 2006

Médecins hospitaliers

Si les médecins installés en pratique privée continuent de former l'effectif majoritaire des membres de la Société vaudoise de médecine, les problématiques des médecins hospitaliers sont de plus en plus prégnantes. Le secrétariat de la SVM a été fortement sollicité à nouveau par le Groupement des médecins-chefs (GMH) à la fois dans l'application de la convention collective des médecins-chefs des hôpitaux régionaux et dans sa renégociation ardue.

Pour la première fois, des licenciements abrupts de médecins-chefs, en violation des règles de la CCT de notre point de vue, ont exigé l'ouverture d'une procédure devant l'Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs, les autres démarches partenariales étant restées sans effet. Ces procédures ne sont pas encore terminées à ce jour mais démontrent, si besoin en est, la nécessité de pouvoir s'appuyer sur un statut bien défini des médecins-chefs.

Élément nouveau, les préoccupations des médecins-cadre du CHUV ont, elles aussi, trouvé une place croissante au sein de la SVM, qui a répondu présente chaque fois qu'elle a été sollicitée, notamment lorsqu'il s'est agi de soutenir la position des médecins du CHUV face à l'institution ou à l'Etat. Ceci a concerné prioritairement deux domaines : la mise en place d'un nouveau règlement de médecins-cadre correspondant aux attentes du corps médical, mais aussi la reconnaissance de l'Association des médecins-cadres du CHUV (AMC) comme interlocuteur privilégié du Département pour toutes les questions concernant les médecins-cadres.

Une autre préoccupation a été d'exiger le respect de la dignité du médecin individuellement et, plus globalement, du corps médical, dans la manière d'instaurer de nouvelles règles de gestion au sein de l'institution. Ce respect, autant que le statut et les règles de rémunération, sera déterminant dans le maintien de la motivation des médecins.

La présence d'un représentant de la Faculté de médecine, le Prof. Gérard Waeber, et d'un représentant des médecins-cadres, le Dr Lennart Magnusson, au sein du comité, tout comme la présence du Dr Patrick Ruchat, Président de l'AMC au sein de l'Assemblée des délégués (nouveau vice-président depuis le 30 novembre 2006) a

grandement contribué à sensibiliser aux préoccupations des médecins du CHUV. Les points culminants de cette collaboration SVM-AMC ont été les rencontres avec le chef du DSAS, mais aussi la participation de la SVM à l'Assemblée générale extraordinaire de l'AMC le 23 mai 2006 dans un contexte particulièrement explosif suite au lancement d'un audit.

Autre élément nouveau, la collaboration entre les différentes catégories de médecins hospitaliers au sens large (des hôpitaux régionaux, du CHUV mais aussi des cliniques privées) s'est renforcée dans le cadre de la SVM.

Cette cohérence et cette solidarité sera à nouveau, ici comme ailleurs, la clé du succès des entreprises médicales. Cette prise en compte des intérêts des médecins hospitaliers trouvera prochainement un ancrage plus net dans les statuts et l'organisation de la SVM.

Les médecins en cliniques privées se sont attachés à faire valoir leur point de vue dans la manière d'envisager les relations entre la médecine publique et privée, notamment à la faveur d'un accord entre le CHUV et les cliniques. L'évolution des négociations conventionnelles avec les assureurs privés, la perspective des DRG (Diagnosis Related Groups), les réformes de la LAMal touchant au financement hospitalier ont déjà retenu l'attention tout comme les restructurations en profondeur de ce secteur du point de vue organisationnel et financier.





Par Pierre-André Repond,
secrétaire général de la SVM

Médecins en pratique privée

Les affaires les concernant n'ont pas été négligées pour autant, également au prix d'un engagement important. Les conséquences de TarMed ont particulièrement retenu l'attention. De nombreuses séances de négociation avec santésuisse ont été rendues nécessaires pour tenter de faire respecter les conventions signées, notamment sous l'angle de la neutralité des coûts. Finalement, les propositions de santésuisse pour résorber la créance des médecins (24,9 millions au 30 juin 2005) au titre de la neutralité des coûts n'ayant pas été jugées satisfaisantes, ceci malgré une des valeurs de points les plus élevées de Suisse, une procédure a été ouverte devant le tribunal arbitral. Cette formule consistant à découpler en partie la question de la compensation du déficit TarMed des autres sujets a permis de maintenir pour l'heure un régime conventionnel avec les assureurs

tration fût éclatante, toutefois le mot d'ordre étant de ne pas parler d'argent, c'est-à-dire de la valeur du point du laboratoire, il n'en fût plus jamais question. Le prix du point resta donc en l'état. Jusqu'à la prochaine baisse ?

Article 56 LAMal

L'économicité de traitement, c'est-à-dire l'application de l'article 56 LAMal, a connu une évolution dans différentes directions. D'une part les assureurs ont adopté de nouvelles méthodes au plan suisse (ANOVA) pour établir les statistiques des dépenses médicales, mais le rôle traditionnellement dévolu à la commission paritaire dans le canton de Vaud s'est amoindri. Au soutien individuel apporté aux médecins confrontés à ces procédures s'est ajouté une approche plus collective qui a été initiée à l'occasion d'un forum consacré à l'article 56 LAMal le 15 juin 2006. Toutes les ressources à disposition pour protéger les médecins de l'arbitraire et défendre ce qui doit l'être seront mises en commun, que ce soit les compétences juridiques ou les statistiques du Centre de confiance.

Manifestation à Berne

La réduction du point du laboratoire en début d'année a déclenché une forte réaction des médecins de premier recours qui ont organisé une manifestation sur la place fédérale à Berne le 1er avril. La SVM, aux côtés de l'Association des médecins omnipraticiens vaudois pour ne parler que de notre canton, a appelé avec succès les médecins de toutes les spécialités à se rendre à Berne. C'est donc en train, mais aussi dans des cars affrétés par la SVM, que plusieurs centaines de nos membres, certains munis de hallebardes (!), ont fondu sur Berne. La démon-

Tarif des médecins scolaires

De nouveaux groupements constitués au sein de la SVM autour de préoccupations qui leur sont propres, tels que les médecins scolaires, se sont trouvés en butte à des négociations nouvelles qui les ont amené à solliciter et obtenir le concours de la SVM. Tel fut le cas de l'adaptation du tarif des médecins scolaires qui connut quelques rebondissements pour connaître finalement une progression partielle et légitime au regard de Tarmed, mais jugée excessive aux yeux des payeurs. On est ainsi passé de quelque 120 francs, à 162 francs, voire 175 francs de l'heure. Mais le sujet n'est pas clos.





Le 26 octobre, plus de 200 médecins ont pris part au forum sur la Caisse unique organisé par la SVM à l'EPFL

Politique professionnelle

La politique professionnelle a connu une évolution où la politique tout court n'est jamais très loin. Ainsi les rencontres avec le chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) ont évolué dans la mesure où les traditionnelles rencontres ont été remplacées par des échanges moins protocolaires et davantage centrés sur des problématiques spécifiques : clause du besoin des cabinets et densité médicale, états conventionnels, coûts de la santé, garde médicale, relations entre santé publique et médecine de ville notamment.

L'initiative fédérale « pour une caisse maladie unique et sociale » a été l'occasion d'un excellent exercice de démocratie au sein de la Société vaudoise de médecine. Le bilan qui en a été tiré est finalement bon. Les médecins favorables ou non à l'initiative ont eu largement droit au chapitre et pu ainsi faire passer nombre de leurs préoccupations auprès du public.



Centre de Confiance

Pour le Centre de Confiance (CDC) de la SVM, l'année 2006 a d'abord été placée sous le signe de la consolidation. Les développements antérieurs ont porté leurs fruits, avec l'accroissement de la base de données de facturation qui a atteint trois millions de factures livrées par environ 1'000 médecins. Même si le processus a été quelque peu perturbé par des signaux contradictoires au



plan fédéral quant à l'obligation de transfert électronique, il n'en reste pas moins que la croissance se poursuit inéluctablement. Ceci permet désormais de tirer des informations solides du point de vue statistique, mais aussi de négocier plus largement la mise à disposition des données de facturation avec les assureurs qui y ont un grand intérêt, du point de vue de la gestion administrative. Quant au module de facturation développé par la SVM, il constitue désormais un outil performant et il connaîtra encore des évolutions intéressantes dans le futur.

Si le Centre de Confiance « made in SVM » semble avoir trouvé sa place, il faut toutefois souligner que de telles activités, inédites au sein d'une société médicale, doivent trouver un cadre de gestion et de développement approprié. Dans un secteur en constante évolution, il faut en effet pouvoir suivre ou précéder la concurrence, sous peine de disparaître.

Clause du besoin

Depuis l'introduction de la clause du besoin, la SVM doit fournir aux autorités compétentes un préavis à l'autorisation de pratiquer. D'entente avec les groupements de spécialistes consultés en interne, la SVM a ainsi continué de délivrer de nombreux préavis positifs. A la différence de ce qui a pu se passer ailleurs en Suisse, seuls quelques préavis négatifs ont été établis, sur la base d'un examen de la densité médicale de la spécialité et de la région. Certains projets ont été reconsidérés et ont pu ainsi trouver un accueil positif.

Après 40 ans dans les hauts de Lausanne, le siège de la SVM est désormais au cœur de la ville



Activités au niveau suisse et romand

La réforme des structures de la Fédération des médecins suisses (FMH), avec la création d'une nouvelle Assemblée des délégués en tant qu'organe stratégique, a du même coup reconfiguré les rapports entre les sociétés cantonales, les autres organisations médicales et la FMH. La Société médicale de la Suisse romande (SMSR), dont la SVM a continué d'assurer le secrétariat en 2006, a notamment gagné en importance, puisqu'il lui revient de désigner les trois délégués fédéraux de la Suisse romande, dont actuellement un Vaudois.

Prévention

L'implication de la SVM dans des activités de prévention s'est accentuée en plusieurs occasions telles que la renégociation de la convention pour le dépistage du cancer du sein qui a fini par aboutir pour un an.



2006 a vu la participation de nombreux médecins, y compris les médecins assistants, à la 3e édition de « courir pour prévenir » lancé dans le cadre des 20 km de Lausanne par le Dr Mathieu Potin avec le concours de Takeda.

Le président de la SVM a apporté son soutien à l'initiative « Fumée passive et santé ».

Enfin la SVM a relayé l'action du Service de l'éducation physique et des sports (SEPS) consistant à mieux faire connaître l'importance du sport pour la santé des jeunes et à limiter les dispenses de gymnastique à l'école.

Siège de la SVM

Le 1^{er} avril 2006 a également coïncidé pour la SVM avec le déplacement de son siège au chemin de Mornex 38. L'ancienne adresse de la Sallaz, de moins en moins adaptée à nos activités multiples et peu accessible, a été rendue à ses propriétaires avec un brin de nostalgie après un bail de près de 40 ans.

Après quelques mois d'expérience, ce choix est plébiscité par ses utilisateurs réguliers : comités, commissions (garde, formation continue, déontologie), collaborateurs, partenaires, et autres interlocuteurs de la SVM (Société médicale de la Suisse romande, autres sociétés cantonales, etc).

Nous sommes ainsi au cœur de la ville et du canton tout en restant proche des accès routiers, autoroutiers et de la gare.

Ces nouveaux locaux ont même permis en novembre la réalisation d'une exposition de photographies de Fariba De Francesco, collaboratrice du secrétariat et photographe du CMV.

Personnel

La SVM connaît les forces et les faiblesses de toute PME lorsqu'elle doit, alors qu'elle est en suractivité, faire face à des postes laissés vacants pour cause de maladie ou tout autre raison, ce qui fût le cas en 2006. D'autres collaborateurs sont alors fortement sollicités en plus de leur tâche habituelle de manière à perturber le moins possible le déroulement des activités. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.



Communication

La communication comme élément constitutif de l'action professionnelle, et non seulement comme accessoire, a pris progressivement sa place. La présence de la SVM dans la presse mais aussi dans les médias électroniques (radio, TV) a fortement progressé, notamment à la faveur de certaines actions. Ainsi la caméra de la Télévision suisse romande était présente dans l'un des bus SVM lors du déplacement pour la manifestation du 1^{er} mai à Berne.

Cette ouverture comporte un certain risque d'exposition, mais elle a bien contribué jusqu'ici à faire passer certains messages dans l'intérêt des patients et des médecins et parfois à faire avancer certains dossiers bloqués avec nos partenaires. La prise de position de la SVM dans le débat sur la caisse unique a également favorisé sa visibilité, notamment dans le cadre d'émissions de télévision très suivies telles qu'InfraRouge.

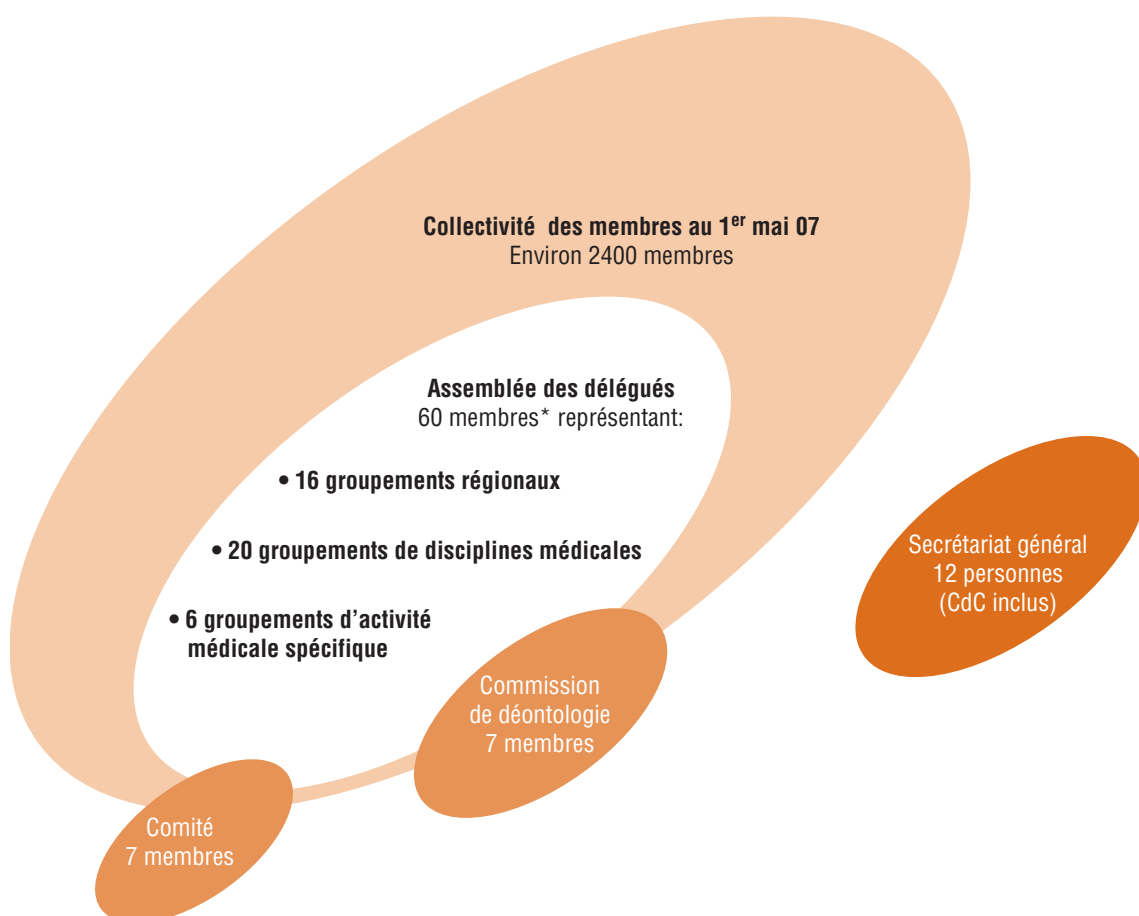
Bilan 2006 du trésorier

La longue absence pour cause de maladie de notre ancienne comptable, l'absence de passage de témoin à sa remplaçante et la mise en place laborieuse d'un nouveau plan comptable ont fait de l'année 2006 une année des plus délicates pour la gestion financière de la SVM. Je tiens à remercier notre secrétaire général Pierre-André Repond et notre nouvelle comptable, Madame Sandra Tschudi, pour l'énorme travail de reprise en main et de remise en ordre de notre comptabilité. Grâce à leur diligence, les retards ont pu être rattrapés et la situation comptable clarifiée.

Les comptes 2005 et le budget 2006 sont équilibrés. Néanmoins, les recettes permettent de couvrir les dépenses courantes de la Société et de son secrétariat, mais pas plus. Elles ne permettent pas de faire face à des dépenses extraordinaires, ni de constituer des réserves stratégiques. Or, justement, l'année 2007 demande des efforts financiers sortant du budget ordinaire de notre Société: communication, campagne pour la caisse unique, procédure judiciaire contre santésuisse, refonte du site internet, sans compter les problèmes à venir. Dans un premier temps, les réserves de la SVM permettront de faire face à ces dépenses. À plus long terme, si nous voulons rester efficaces et présents pour la défense de nos intérêts, nous devons nous en donner les moyens financiers, probablement par une augmentation des cotisations.

Dr Jean-Pierre Pavillon

ORGANES DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE



Collectivité des membres

Constituée de tous les membres ordinaires, la collectivité des membres est le pouvoir suprême de la SVM. Depuis la création de l'Assemblée des délégués et la suppression de l'assemblée générale, elle ratifie les décisions de cette nouvelle instance en ce qui concerne les conventions impliquant l'ensemble des membres de la société et les modifications des statuts. En règle générale, cette ratification se fait par correspondance.

* Dépassement du total des membres admis provisoirement jusqu'à la fin de la législature en cours (fin 2006).

ORGANES DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE

Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués (AD) constitue le parlement des médecins vaudois. Elle compte 60 membres au maximum représentant les groupements régionaux, les groupements de disciplines médicales et les groupements d'activités spécifiques de la SVM. Les délégués sont désignés au sein de leurs groupements respectifs et sont élus pour quatre ans et rééligibles deux fois. A l'occasion de la réforme des structures de la SVM en 1998, l'Assemblée générale a été supprimée au profit d'une Assemblée des délégués, plus conforme à la taille de la société, qui se réunit trois fois par année.

Bureau de l'Assemblée des délégués au 31 mai 2007

Dr Pierre De Vevey

Président

Dr Luc Anex

Vice-Président

Dr Patrick Ruchat

Vice-Président

- Prise de connaissance des enjeux de la votation sur « l'initiative fédérale pour une caisse unique et sociale » et décision d'organiser une consultation interne à ce sujet
- Réflexion sur la clause du besoin des cabinets médicaux en raison des problèmes d'application et des conflits qu'elle est susceptible d'engendrer
- Prise de position à l'unanimité contre une proposition de santésuisse relative au contentieux et au renouvellement de la convention TarMed
- Prise de connaissance d'un bilan du piquet TarMed du point de vue du président des psychiatres, le Dr P.Vallon
- Acceptation d'une modification partielle du règlement de procédure de la Commission de déontologie.



Principaux travaux de l'AD en 2006

L'Assemblée des délégués s'est réunie à 3 reprises en 2006 (30 mars, 29 juin et 30 novembre) à la salle des fêtes du casino de Montbenon à Lausanne, à proximité immédiate du nouveau siège de la SVM.

Suite aux procédures statutaires, elle est entrée en novembre dans une nouvelle législature avec une composition sensiblement renouvelée, ainsi qu'un nouveau bureau. Elle a pris congé de son président depuis quatre ans, le Dr Amédée Genton.

- Approbation à l'unanimité des comptes 2005 et du budget 2007
- Discussion sur le concept stratégique du Comité de la SVM
- Discussion sur l'importance des évolutions en cours pour les médecins hospitaliers (CHUV et hôpitaux régionaux) et leur place au sein de la SVM, question qui sera au cœur des réformes de la SVM au cours des prochaines années
- Nomination d'une commission de révision des statuts de la SVM, composée des Drs. Ch.-A. Favrod- Coune, A. Genton, L. Magnusson, J.-P. Pavillon, et Th. Pache
- Réélection du Dr Favrod-Coune au poste de président de la SVM

Délégués des régions

VACANT

ANDRIEU
ANTONINI REVAZ
BERTONA
BOPP
BURKHALTER

Jacques
Sylvie
Graziella
Hans-Jurg
Hugues

CRIBLEZ
FELLRATH
GUGGI
HAURY
HOSNER
LANDOLT
PERRET
RUBIN
RUMPF
VON ORELLI

Claude
Frédéric
Vincent
Jacques-André
Michel
Jacqueline
Renaud
Jean-Paul
Michel
Jacques

Lausanne Ouest-Prilly-
Renens
Aigle-Chablais
Lausanne-Sud
Lausanne CHUV-La Sallaz
Nyon-Rolle-Aubonne
Lausanne Nord-
Le Mont
Jura
Lavaux-Oron
Broye
Lausanne-Centre
Yverdon-Echallens
Morges
Montreux
Lausanne Est-Pully
Vevey - La Tour de Peilz
Pays d'Enhaut

Délégués des disciplines médicales

ANEX	Luc	AMOV
BANIC	Predrag	Urologue (Ass. aux chir. pédiatriques) En alt. avec la Dresse Hohlfeld
BENEDICT	Pierre	Radiologues (Associés aux pathologues)
BEURET-LEPORI	Nathalie	Gynécologues
BROSSARD	Edgar	Oto-rhino-laryngologues
CARREL	Olivier	Pédiatres
CHAMERO	Juan	Ophtalmologues
CORBOZ	Jean-Paul	AMOV
COSENDEY	Bernard-André	Chirurgiens
DE VEVEY	Pierre	AMOV
DECREY WICK	Hedwige	AMOV
FLUBACHER	Pierre	Anesthésistes
FRANCILLON	Cyrille	Allergo-immunologues En alt. avec le Dr Vuille
GENOLET	Pierre-Michel	Gynécologues
GENOUD	André	Cardiologues
GENTON	Amédée	Chirurgiens
GIORGIS	Bernard	AMOV
HELLER	Yvon	Pédiatres
HENNY	Christophe	Neurologues
HOHLFELD	Judith	Urologue (Ass. aux chir. pédiatriques) En alt. avec la Dr Banic
JOYET-ABRECHT	Susan	Psychiatres
JUNOD	Michel	AMOV
LORENZ	Gilles	AMOV
MOTTAZ	Dominique	Psychiatres
MULLER SAEGESSER	Gabriela	Pédiatre
ODIER	Luc	AMOV
PACHE	Thierry	Chirurgiens-orthopédistes
PERRIN	Anne-Claude	Psychiatres
PICTET	Anne	Chirurgiens-plasticiens
PONCIONI	Laurent	Radiologues (Associés aux pathologues)
RACINE	Charles	AMOV
ROULIER VON GUNTEN	Catherine	Psychiatres
SCHUMACHER	Daniel	Anesthésistes
SIEGENTHALER	Philippe	Médecines complémentaires
TERRIENS	Marie-Hélène	Rhumatologues
THORENS	Joël	Gastro-entérologues et Pneumologues
VALLON	Pierre	Psychiatres
VON FLIEDNER	Vladimir	Onco-hématologues
VUILLE	Jean-Claude	Allergo-immunologues En alt. avec le Dr Francillon
ZURN	André	Dermatologues
ZWINGLI	Martin	Ophtalmologues

Délégués d'activités médicales spécifiques

DE TECHTERMANN	François	Médecins scolaires
GUISAN	Yves	Médecins hospitaliers
MICHEL	Christian Edouard	Médecins travaillant en établissement médico-social
MINGER	Fritz	Médecins travaillant en cliniques privées
RUCHAT	Patrick	Médecins-cadres du CHUV

ORGANES DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE

Comité

Le Comité est l'organe exécutif de la SVM élu par l'Assemblée des délégués. Il est actuellement composé de sept membres élus pour une période de quatre ans et rééligibles deux fois. Son président est lui réélu tous les deux ans, mais au maximum trois fois. Pour l'accomplissement de ses multiples tâches, le Comité s'appuie sur le secrétariat général et diverses commissions. Il peut aussi en créer de nouvelles au besoin.

Membres du Comité au 31 mai 2007

Dr Charles-Abram Favrod-Coune (1)

Président

Dr Charles-A. Steinhäuslin (2)

Vice-Président

Dr Jean-Philippe Grob (3)

Secrétaire

Dr Jean-Pierre Pavillon (4)

Trésorier

Dr Lennart Magnusson (5)

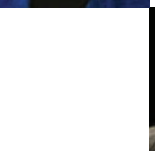
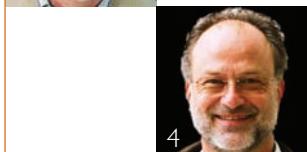
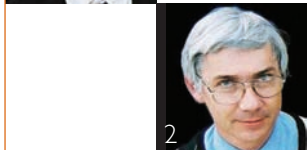
Membre

Prof. Gérard Waeber (6)

Membre

Dr Bertrand Vuilleumier (7)

Membre



Commission de déontologie

La Commission de déontologie veille au respect des statuts de la SVM ainsi qu'au respect des statuts et du code de déontologie de la Fédération des médecins suisses. Elle est en quelque sorte la cour de justice de la SVM et est notamment compétente pour statuer sur d'éventuels abus en matière de pratique médicale. Tous les membres qui la composent doivent appartenir à la SVM depuis plus de dix ans. Elle travaille étroitement avec le médiateur de la SVM qui a pour charge de régler par la conciliation les différends éventuels entre patients et médecins.

Membres au 31 mai 2007

Dr Daniel Russ

Président

Dr Jacques Bidiville

Membre

Dresse Anne-Claire Bloesch

Membre

Prof. Roger Darioli

Membre

Dr François-Xavier De Preux

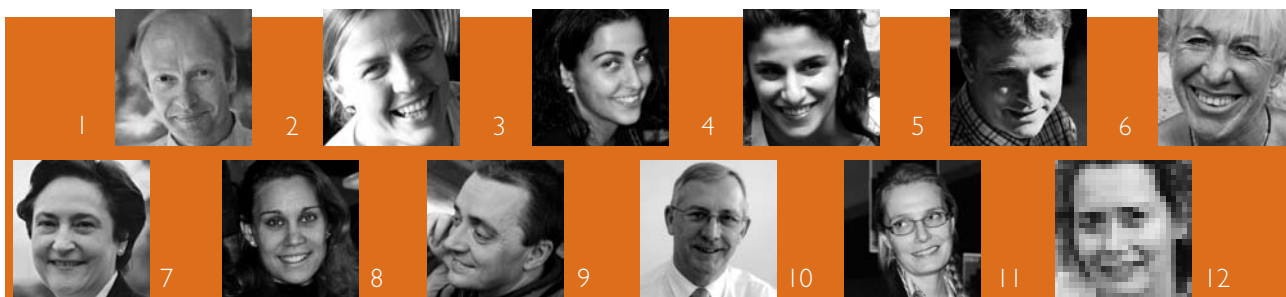
Membre

Dresse Catherine Lomier Viret

Membre

Dr Benoît Roethlisberger

Membre



Secrétariat général

Placé sous la responsabilité du secrétaire général Pierre-André Repond, le secrétariat général (SG) est statutairement un organe à part entière de la SVM. On peut diviser ses activités en trois grandes catégories. La première est de l'ordre du soutien logistique, ainsi que de la coordination des structures de la SVM et des différentes commissions. La deuxième comprend la négociation et la représentation. A cette fin, le SG gère la communication et l'information, les relations avec les partenaires, le public et le monde politique. Enfin, la troisième catégorie est celle des prestations de service aux membres. Le secrétaire général est désigné par le Comité.

Collaborateurs du secrétariat général au 31 mai 2007

- (1) Pierre-André Repond
secrétaire général
- (2) Catherine Borgeaud Papi
secrétaire coordinatrice
- (3) Sara Cimino
collaboratrice du secrétaire général
- (4) Fariba De Francesco
secrétaire, responsable des jeudis de la Vaudoise
- (5) Jean-Marie Gacond
informaticien, développeur du Centre de confiance
- (6) Véronique Hegi
service des admissions et gestion des membres
- (7) Martine Jacquet
assistante du secrétaire général
- (8) Hélène La Grotteria
collaboratrice du Centre de confiance
- (9) Patrice Normand
informaticien, développeur du Centre de confiance
- (10) Denis Pittet
conseiller clientèle du Centre de confiance
- (11) Catherine Saib
responsable du service aux membres, des RH et de l'administration
- (12) Sandra Tschudi
comptable

Le secrétariat général, un centre de services à disposition des organes de la SVM et des médecins vaudois

Appui stratégique au Comité de la SVM

Appui dans la représentation des médecins

Auprès des assureurs, des hôpitaux et des pouvoirs politiques

Support logistique

Ressources humaines et techniques à disposition de la SVM, des groupements, commissions ou de l'Assemblée des délégués

Voix de la corporation médicale auprès des membres et des médias

Courrier du Médecin vaudois, Site Internet, Rapport annuel, Service de presse, publications diverses

Information et soutien à l'installation des nouveaux membres

Conseils personnalisés dans le domaine des assurances

Contrats collectifs négociés pour la LPP et l'assurance maladie; Caisse d'allocations familiales des médecins (CAFMED) avec un taux particulièrement intéressant

Conseils personnalisés dans le domaine juridique

Appui d'un réseau de professionnels (avocats conseils) spécialisés dans les domaines du droit des assurances sociales, fiscal et de la responsabilité, pouvant être sollicité rapidement

Organisation de la formation continue

Jeudis de la Vaudoise, médecine d'urgence

Gestion des apprenties assistantes médicales

Gestion financière des cours d'apprentissage et coordination avec les partenaires de la formation (Etat, écoles)

Gestion et développement du Centre de confiance (CdC) des médecins vaudois

Module de facturation et module statistique

RAPPORTS

2006

Commission de déontologie de la SVM (CD)

La Commission de déontologie a eu une activité plus importante en 2006 que l'année précédente. Le nombre de nouvelles instructions est toutefois stable, avec 11 affaires entraînant une instruction dans les formes. Environ 80 demandes ont été réglées par les différents membres trieurs de la commission, dont 15 par le président.

La commission s'est réunie à 15 reprises en séance plénière et 8 fois en délégation (de 2 ou 3 membres) y compris sa participation aux 3 AD. Les auditions de confrères furent motivées par les sujets suivants :

- différend entre confrères à propos de la prise en charge après une intervention durant la garde
- dénonciation d'un confrère pour abus de sa position dominante
- utilisation abusive de titre
- allégations non confirmées d'attouchements
- perte du cadre thérapeutique dans le cadre d'une psychothérapie
- publicité interdite à propos d'une technique chirurgicale
- propos ironiques d'un spécialiste durant une conférence de formation continue, mais jugés comme « discréditant » un groupe professionnel
- établissement d'une fausse facture à charge des caisses maladies
- évocation d'une diligence insuffisante d'un expert dans l'établissement d'une expertise
- poursuite des auditions concernant des dénonciations multiples à propos de l'activité d'expert d'un médecin
- propos discréditant d'un généraliste à l'égard d'un spécialiste
- manque de diligence d'un confrère durant une garde, en renonçant à une visite dans une situation réputée menaçante pour la vie
- audition d'un confrère un an après une sanction pour rupture de cadre thérapeutique ; évaluation des mesures mises en place

Durant cette année, la CD a également poursuivi son travail sur les modifications nécessaires à son règlement de procédure, tenant compte des pratiques en vigueur dans les CD romandes et du Règlement de procédure du Conseil suisse de déontologie (CSD). Cette démarche complexe doit se conclure en 2007.

Les courriers n'amenant pas l'ouverture d'instructions furent nombreux. Un certain nombre de plaintes sont motivées par le désir de voir une facture réduite ou annulée. Les contestations d'honoraires sont souvent motivées par un espoir déçu dans un traitement. Cependant, il faut rappeler que le temps consacré mérite un honoraire conforme au TarMed.

Le secret médical et le droit du patient de recevoir son dossier médical posent de nombreuses questions sur les limites que le médecin doit respecter à l'égard du patient, de sa famille, des assurances, de l'employeur, des autorités et de la justice. Les membres de notre société doivent actualiser leurs connaissances à ce sujet.

Au vu de la nécessité de répondre souvent de manière urgente à ces questions, une réflexion sur la meilleure manière de répondre à ce besoin sera utile. Le site internet de la SVM pourrait être un lieu idéal pour consulter les réponses les plus fréquentes à ces questions.

Je remercie les six membres de la commission pour l'important travail accompli. La commission a été aidée avec diligence par notre secrétaire Mme Catherine Borgeaud Papi, et par notre juriste, Maître Claire Charton ; je les remercie également pour leur engagement.

Dr Daniel RUSS
Président



Rapport du médiateur

Sur délégation de la Commission de déontologie, le médiateur est intervenu en 2006 à 14 reprises, dans les affaires suivantes :

- 1 médiation entre 1 patient et 1 centre de soins et son médecin-chef permettant au malade de poursuivre son traitement
- 2 médiations entre confrères au résultat mitigé pour l'une et sans succès pour l'autre
- 1 médiation entre 1 patiente et 1 orthopédiste aboutissant à un échec, malgré la bonne volonté du médecin
- 5 avis-conseils téléphoniques et/ou écrits à des patients et des médecins
- 1 suite d'instruction, commencée en 2005, concernant la commission de la garde
- 2 études (instructions) de dossiers retournés à la CD
- 2 séances à la SVM à la demande du Comité

Suite à une récente affaire, il me paraît utile de rappeler ici les règles en vigueur (relevant de l'art. 24 de la LSP mise à jour en 2002) concernant le droit du patient d'accéder à son dossier médical. Si, jusqu'en 2002, seuls les éléments "objectifs" de celui-ci peuvent être transmis, le dossier, même manuscrit, doit désormais être mis à disposition dans son entier au patient qui en fait la demande. Seules les "notes personnelles" (différentes des notes manuscrites) du médecin échappent à cette obligation. Il est recommandé de consulter à ce sujet "L'essentiel sur le droit des patients" publié par Sanimédia, le site de la SVM sous "Foire aux questions" (FAQ), l'art. 24 de la LSP et l'art. 13 du code de déontologie de la FMH.

Comme précédemment, le soussigné fait part de sa gratitude aux membres de la CD et à son Président en particulier pour leur soutien amical et pour leur collaboration.

Dr Claude-F. Goumaz
Médiateur de la SVM



Commission cantonale des apprenties et assistantes médicales

Le nouveau déroulement de l'apprentissage des assistantes médicales entre dans sa deuxième année. Ce système semble apporter satisfaction à tous. Les apprenant(e)s, comme nous devons nommer depuis peu les élèves, apprécient la continuité des cours durant cette première année consacrée uniquement à la théorie. L'engouement a été fort puisque nous avons remarqué une augmentation du nombre d'apprenties avec ce nouveau cursus. Cela signifie que plusieurs de nos confrères se sont lancés dans l'aventure de la formation et je les en félicite. Comme corollaire, le financement des cours n'est pas totalement assuré à cause de ce succès. Le déficit 2006 n'est heureusement que de 1,8 %. Il faudra attendre l'été 2008 pour analyser ce financement, car ce n'est que la volée 2007-2008 qui sera la première à ne vivre que ce type d'apprentissage, étant donné qu'actuellement, il y a encore les élèves de l'ancien système que nous finançons encore en parallèle.

Il reste un problème inquiétant que nous avons discuté déjà avec l'Etat, les Ecoles et l'Association Romande des Assistantes Médicales (ARAM). En effet, le taux d'échec aux examens (qui sont identiques dans toute la Suisse) est élevé dans le canton de Vaud, spécialement chez les élèves sortant de l'école Minerva, alors qu'il est dans la moyenne suisse chez les élèves sortant de l'école Médica. Nous avons exigé des évaluations communes aux deux écoles en cours d'année. Il faut éviter de laisser continuer des élèves qui montrent des signes d'insuffisance et de manque de motivation. Les maîtres d'apprentissage doivent exiger de voir les résultats durant la 1ère année, connaître l'assiduité de leurs apprenties aux cours.

Dr Jean-Paul Morattel,

Président

Composition de la commission: au 31 mai 2007

Dr Jean-Paul Morattel, *président*

Dr Claude Bourquin

Dr Wilfred-Eric Rustreholz



Commission cantonale de la garde et Bureau de la garde SVM

Durant l'année 2006, le Bureau de la Commission de la garde de la SVM a siégé dix fois et la Commission de garde deux fois. En date du 14 novembre 2006, le Bureau de la Commission a rencontré le Département de la Santé Publique pour ouvrir des négociations en vue de la reconduction du mandat de garde pour l'année 2008, l'année 2007 étant déjà reconduite aux mêmes conditions.

Au cours de l'exercice 2006, le Bureau de la Commission de la garde s'est attaché au bon déroulement de la mise en route et de l'application du nouveau numéro unique sur tout le territoire vaudois. Une attention particulière a été portée à la désignation exacte des secteurs de garde, ainsi qu'au répertoire des moyens de communication pour les secteurs conservant un système autonome et distinct du 0848 133 133. Des « pagers » ont été introduits dans les régions qui le souhaitaient, semble-t-il à la satisfaction des parties contractantes.

Concernant les spécialistes n'effectuant pas encore de garde, à relever la mise en œuvre d'une Commission pédiatrique présidée par le Dr Etienne Verrey, membre du Bureau, visant à mettre sur pied une garde pédiatrique 24h/24h sur toute l'étendue du territoire vaudois, cela de manière différenciée selon la densité des pédiatres installés, sachant que ces derniers ont insisté sur l'importance d'une garde pédiatrique de qualité. Par ailleurs, le bureau tient à remercier les ophtalmologues et dermatologues qui ont mis sur pied une garde effective 24h/24h.

L'application d'une taxe non-garde, toujours en suspens, n'a pas encore été réalisée en raison de la difficulté d'introduire une telle taxe. En effet, l'égalité de traitement entre médecins prévaut de manière impérative, la garde impliquant de nombreux sacrifices personnels ainsi qu'un engagement important au niveau de la santé des médecins de garde, qui ne sont d'aucune façon dédommagés pour ce service public.

D'autre part, de nombreux problèmes juridiques liés à l'exécution de la garde et au statut des méde-

cins restent ouverts et feront très certainement l'objet d'une jurisprudence. Tant que des divergences subsisteront sur l'application du règlement de la garde et de la loi sanitaire vaudoise, le travail du Bureau de la Commission de la garde restera difficile et problématique.

Pour terminer, relevons que l'essentiel d'une garde médicale réside avant tout dans l'engagement de chaque médecin à l'égard de ses patients, des patients de ses confrères ainsi que de ses propres confrères. Aussi, le Président de la Commission de la garde remercie à nouveau sincèrement toutes celles et ceux qui contribuent au bien-être de la population vaudoise de par leur action de gardien, sans que cela ne leur pose un problème personnel, financier ou philosophique.

Comme chaque année : merci à tous et Bonne Garde!

Dr Thierry Cuendet
Président



Membres de la commission au 31 mai 2007

Dr Thierry Cuendet, *président*

Membres du Bureau:

Dr Thierry Cuendet, président	Secteur Nord
Dr Jean-Pierre Pavillon	Représentant du Comité de la SVM
Dr Michel Ravessoud	Secteur Centre
Dr Etienne Verrey	Secteur Est
Dr Pierre Widmer	Secteur Ouest

Membres (responsables par secteur et représentants)

Aigle	Dr Jean-François Anex
Aubonne-Rolle-Gimel	Dr Pierre-Alain Robert
Avenches	Dr Edmond Pradervand
Combremont-Thierrens	Dr Jacques Perrin
Cossonay-Penthalaz	Dr Thierry Cuendet
Echallens	Dr Claude Béguin
Grandson/Bonvillars-Concise	Dr Jean-Blaise Jaccard
La Vallée	Dr Seyed Madani
Lausanne	Dr Michel Ravessoud
Lavaux	Dr Jean-Paul Morattel
Les Diablerets,	
Les Ormonts-Leysin	Dr Pascal Gertsch
Montreux	Dr Adrian Heini
Morges et environs	Dr Yves-Marie Wasem
Moudon	Dresse Adriana Golcea-Chittaro
Nyon-Coppet	Dr Pierre Widmer
Oron-Mezières	Dr Marc Polikowski
Payerne	Dr Christian-Edouard Michel
Pays d'Enhaut	Dr Alfred Bornet
Pied du Jura : Apples,	
Bière, La Sarraz	Dr François Burnier
Renens et environs	Dr Philippe Turin
Sainte-Croix	Dr Roland Chevalley
Vallorbe et Orbe	Dr Charles Dvorak
Vevey	Dr Patrick Brand
Villars-Gryon	Dr Constantin Baraschi
Yverdon	Dr Christophe Bernard

Dermatologues	Dr André Zurn, président
GMCP	Dr Amédée Genton, président
Ophtalmologues	Dr Juan Chamero, président
ORL	Dr Gilbert Guignard, représentant
Psychiatres	Dr Pierre Vallon, président

Commission pour la formation continue

Suite au sondage effectué en 2005 auprès de nos membres, la Commission pour la formation continue s'est engagée à cibler particulièrement les thèmes de formation pour les médecins de premier recours et à améliorer les moyens didactiques. Ainsi, des thèmes aussi variés que le travail et la santé, les troubles du comportement alimentaire, la médecine du grand âge, la vaccination, le sport, la santé du couple, les addictions et la proctologie ont été traités lors des Jeudis de la Vaudoise durant l'année 2006. Un forum à questions a été mis sur pied pour assurer une continuité aux Jeudis de la Vaudoise et les premiers enregistrements des conférences ex cathedra ont été réalisés et leur visibilité accessible sur le site de la SVM. L'impact didactique de ces accès Internet devra être apprécié durant le courant de l'année 2007. Les évaluations des Jeudis de la Vaudoise par les participants restent excellentes et le contenu des cours semble répondre aux attentes de nos membres.

En 2005, les modules de formation continue en médecine d'urgence à domicile ont été poursuivis. Ces cours interactifs ont suscité des réactions très positives des participants qui ont exprimé le souhait d'y introduire un module spécifique sur les urgences pédiatriques à domicile. L'expérience sera reconduite en 2007 en incluant donc des ateliers sur les urgences pédiatriques et des cours de rattrapage pour les participants ayant manqué cet atelier durant les années 2005-2006. Vu le succès de ce cours, est discutée l'opportunité de permettre son accessibilité aux médecins en formation postgrade en 2008.

Le succès de ces cours de formation continue est le résultat de l'engagement enthousiaste et sans réserve des différents membres de la Commission, ainsi que de celui du Dr Philippe Staeger, coordinateur du cours d'urgences à domicile.

Prof. Gérard Waeber

Président



Composition de la commission au 31 mai 2007:

Prof. Gérard Waeber, président
 Dr Marc Bonard
 Dr Stéphane David
 Dresse Christiane Galland
 Dr François Henry
 Dr Michel Hosner
 Dr A.-F. Mayor
 Prof. Alain Pécoud
 Dr Alain Schwob
 Dr Philippe Staeger



Commission paritaire santésuisse / Société vaudoise de médecine

Liquidation de la phase d'introduction du TarMed

Les travaux de la commission paritaire santésuisse / Société vaudoise de médecine ont porté presque exclusivement sur le résultat de la phase de mesure de la neutralité du TarMed dans le canton de Vaud. Le calcul final du Bureau suisse de la Neutralité des coûts, effectué en application de l'annexe 2 du contrat-cadre TarMed « Convention relative à la neutralité des coûts », ayant été avalisé par les partenaires au niveau suisse (santésuisse et FMH), il appartenait aux partenaires vaudois de s'entendre bilatéralement sur une procédure de liquidation du contentieux d'une valeur de 24 millions en faveur des médecins vaudois. Malgré le fait que dans un premier temps, les assureurs vaudois étaient prêts à liquider rapidement ce contentieux, santésuisse a fini par exiger des médecins vaudois le renoncement à pratiquement toute prétention financière découlant de l'application de la convention. Cette proposition ayant été refusée par l'assemblée des délégués de la SVM, une action a été ouverte par la SVM devant le Tribunal des assurances du Canton de Vaud, la procédure étant en cours.

Economicité du traitement (LAMal 56)

Santésuisse a annoncé renoncer à présenter en commission paritaire les dossiers « en instruction » des médecins interpellés en fonction des statistiques santésuisse. Ce travail est effectué directement par santésuisse sans concertation. En principe, pour des questions de procédure (santésuisse ayant été débouté devant les tribunaux), santésuisse se propose de présenter en commission paritaire, uniquement les dossiers des médecins pour lesquels elle désire saisir le Tribunal des assurances. C'est en 2007 qu'une demande dans ce sens est arrivée à la SVM.

Commission de modération des honoraires en ambulatoire (CoMoHo)

La commission de modération des honoraires de la Société vaudoise de médecine a été interpellée régulièrement par des patients, s'interrogeant au sujet des facturations TarMed des médecins et surtout, des libellés pouvant parfois porter à confusion. La commission est également intervenue pour des problèmes de facturation de permanences et à deux reprises pour des hôpitaux. Ceci montre bien la complexité de la facturation avec le TarMed et de ses règles d'application.

Dr Charles-A. Steinhäuslin

Composition de la commission au 31 mai 2007:

Dr Charles-A. Steinhäuslin
Dr Bertrand Vuilleumier

Dr Charles-A. Steinhäuslin

Composition de la délégation de la SVM au 31 mai 2007:

Dr Charles-Abram Favrod-Coune
Dr Jean-Pierre Pavillon
Dr Charles-A. Steinhäuslin
Pierre-André Repond.



Groupement des médecins travaillant en cliniques privées (GMCP)

Au cours de l'année écoulée, aucune modification fondamentale n'est intervenue dans les pratiques et recommandations fixant le cadre des prestations accomplies par les médecins pratiquant en cliniques privées.

Cette introduction, tout à fait comparable à celle figurant dans le rapport annuel 2005, ne doit cependant pas laisser croire que ce secteur d'activité fonctionne sur un régime de croisière parfaitement pérennisé...

Au contraire, les médecins travaillant en cliniques privées seront, dans un avenir proche, confrontés à de nombreux défis découlant non seulement des conséquences de la révision en cours de la LAMal, mais également de décisions purement politiques susceptibles de modifier les conditions cadres régissant leur activité dans l'ensemble des cliniques du canton. Ces changements toucheront en premier lieu les spécialités dont les prestations effectuées en cliniques constituent l'essentiel de l'activité.

A titre d'exemple, l'introduction prochaine d'un financement hospitalier par forfaits fondés sur les SwissDRG (DRG en français : groupes homogènes de patients) constitue une inconnue dont il est difficile d'évaluer les conséquences sur la qualité des soins et sur les moyens financiers disponibles. De plus, de nombreuses questions demeurent ouvertes, telles que, à titre d'exemples, le mode de prise en compte du poids financier des prestations médicales accomplies, l'étendue de la couverture de ces SwissDRG ou la valeur des prestations complémentaires (le libre choix du médecin, des services infirmiers et des options hôtelières).

Dans ce contexte en pleine mutation, le comité du groupement suit les travaux en cours sur plusieurs fronts de manière à négocier avec nos partenaires des conditions cadres équitables pour l'ensemble de nos membres, en ayant le souci de garantir pour l'avenir une médecine privée de qualité.

Dr Amédée Genton *Président*

Membres du Comité au 31 mai 2007

Dr Amédée Genton, *président*
Dr Jean-Pierre Boss
Dr Jean-Paul Chatelain
Dr Jean-Philippe Guinard
Dr Christian Gygi
Dr Fritz Minger
Dr Charles-A. Steinhäuslin



Groupement des médecins travaillant en EMS (GMEMS)

En 2006, les acquis conventionnels n'ont pas été remis en question par les partenaires. Le Comité n'a pas jugé opportun de négocier à la hausse le tarif horaire de 175 francs octroyé aux médecins d'EMS pour les prestations non rémunérées par la caisse maladie, car il aurait fallu pour cela dénoncer la convention qui, par ailleurs, donne entière satisfaction à l'ensemble des membres.

La médecine du personnel en EMS reste un sujet de préoccupation. Les autorités sanitaires ont été interpellées à ce sujet et les réseaux de soins ont été approchés afin d'envisager de mettre en commun des ressources à affecter à cette activité.

Les projets du GMEMS s'orientent vers la problématique des médicaments. Leur gestion dans le fonctionnement actuel est inacceptablement coûteuse et devra être reconsidérée suite à un postulat déposé devant le Grand Conseil. De plus, la polymédication prescrite aux patients âgés plombe les statistiques concernant les coûts induits par les médecins d'EMS. Ceux-ci ne sont en effet pas identifiés comme un groupe d'activité particulière par les caisses maladie et se sentent ainsi accusés de pratiquer une médecine trop coûteuse. Des contacts seront pris avec santésuisse pour s'en expliquer.

Enfin, le Comité envisage d'organiser une formation continue spécifique à la médecine d'EMS. Une enquête sera faite auprès des membres du groupement pour identifier les sujets à traiter.

Dr Serge Cuttelod

Président jusqu'à fin 2006

Composition de la commission au 31 mai 2007

Dr Ferdinand Beffa, *président*
Dr Serge Cuttelod
Dr Pierre de Luze
Dr Pierre Lavanchy
Dr Christian Edouard Michel
Dr Michel Pithon
Dr Philippe Vuillemin



Groupement des médecins hospitaliers (GMH)



En 2006, l'activité du GMH a été essentiellement focalisée sur les négociations en vue de la signature d'une nouvelle Convention collective de travail (CCT) pour 2007.

La dénonciation par la FHV de la CCT signée en 2005 a été motivée par l'important déficit du modèle financier réglant la rémunération des médecins-chefs. Ce modèle qui introduisait une importante péréquation inter-hospitalière n'était pas attractif et incitatif pour les médecins (prélèvements trop lourds sur l'ambulatoire et l'activité privée) : ses activités ont chuté, transférées vers d'autres structures et plusieurs médecins-chefs ont démissionné. Le nouveau modèle remplacera la péréquation inter-hospitalière par une péréquation interne à chaque hôpital, entre spécialités. Le GMH veillera à ce que la solidarité entre médecins soit respectée.

On a remplacé le Fonds des Honoraires géré efficacement pendant 20 ans par le GMH par un Fonds des Honoraires par hôpital géré par la direction. Nous avons beaucoup de difficultés à y trouver un quelconque progrès.

La nouvelle CCT doit mieux répondre au mode d'engagement et de licenciement des médecins-chefs afin de ne pas répéter les cas de l'Hôpital Riviera, cas toujours pas réglés et dont le GMH suivra attentivement l'évolution.

En ce qui concerne les médecins agréés, chaque spécialité et chaque hôpital a négocié avec les médecins concernés des conditions qui, pour le moment, semblent satisfaire les deux parties.

Dr Jean-Joseph Boillat

Président

Membres du bureau au 31 mai 2007

Dr Jean-Joseph Boillat, *président*

Dr Arido Agrifoglio

Dr Christian Berberat

Dr Fernando Blanco

Dresse Loredana Brighi

Dr Oscar Daher

Dr Benoît de Muralto

Dr Daniel Freymond

Dr Yves Guisan

Dr José Lopez

Dr Pierre Rosset

Dr Joël Thorens

Dr Yves Trisconi



Groupement des médecins scolaires vaudois (GMSV)

Au cours de l'année 2006, le comité du GMSV a créé son site Internet, participé aux réunions de la CISE (Commission interdisciplinaire de santé dans les écoles), mené de nombreuses négociations afin d'ajuster la rémunération horaire des médecins scolaires au plus près du tarif TARMED et établi des contacts avec les responsables des médecins scolaires des autres cantons. Il a été particulièrement attentif aux changements en cours au niveau de l'Office des écoles en santé (ODES). Il a organisé deux après-midi de formation : l'une sur la violence et l'autre sur la scolarisation des enfants à besoins particuliers. Il continue à informer régulièrement ses membres sur l'évolution des vaccinations à l'école.

Pour l'année 2007, le Comité va poursuivre ses négociations avec l'Etat de Vaud pour la rémunération horaire, participer à la définition du cahier des charges du futur directeur médical de l'ODES, continuer ses efforts de formation et de contact avec les médecins scolaires des autres cantons et suivre l'avancée des travaux de la commission consultative de protection des mineurs créée par la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon. Il va également tenter de développer des contacts avec le Service de la santé publique, notamment par l'intermédiaire de l'ODES, du médecin cantonal et de ses adjoints, d'une part pour rendre plus visible et mieux reconnu le rôle du médecin scolaire aux yeux des responsables de l'Etat et, d'autre part, pour amener la vision des médecins scolaires en matière de prévention et d'aide aux écoliers, gymnasiens et apprentis en difficulté.

Dr Michel Dafflon

Président

Membres du bureau au 31 mai 2007

Michel Dafflon, *président*

Dr Pierre-Yves Jaquet

Dr Laurent Junier

Dr Marie-Odile Albrecht-Gubler

Dr. François de Techtermann



Représentation de la SVM à la direction de l'OMSV

En 2006, l'application du projet de "Prévention des chutes et de la malnutrition chez les personnes âgées" s'est généralisée dans l'ensemble des associations.

Les soins pour la petite enfance se sont réorganisés pour n'avoir plus qu'une équipe cantonale, plutôt que du personnel démultiplié dans chaque CMS.

Les subsides de l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales), d'un montant d'environ 25 millions de francs, vont disparaître, probablement en 2009. Un comité de pilotage présidé par le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard a donc pour mission de planifier la transition et de proposer, avant la fin de l'année 2007, les mesures financières nécessaires pour combler ce manque.

Cela dit, la pression exercée par les besoins du travail de terrain ne s'allège pas. Les comptes favorables de 2005 ont certes permis une ristourne à l'Etat et aux communes, mais le budget établi pour 2007 avec ses 10 millions de francs d'augmentation passe le cap des 180 millions de francs.

Après plus de trois ans de négociations, une Convention collective de travail (CCT) est sur le point d'aboutir pour l'ensemble du secteur parapublic de la santé du canton de Vaud (OMSV, EMS, Hôpitaux). Elle doit toutefois encore être acceptée par les différentes instances représentées à la CCT.

Le nouveau site de l'OMSV publie les rapports d'activités annuels et offre l'occasion de découvrir d'autres rubriques: <http://www.aide-soins-domicile-vaud.ch>

Dr Jean-Frédéric Leuenberger
Représentant de la SVM à l'OMSV



Réseau de santé des Requérants d'Asile vaudois (FARMED)

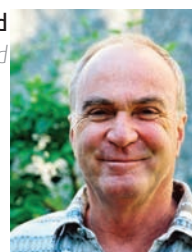
Le soussigné représente les médecins de premier recours et par extension la SVM dans les structures du Réseau de santé des requérants d'asile vaudois (Farmed). Il participe à ce titre aux séances de son comité de pilotage présidé par Monsieur Eric Toriel, du Département de la santé publique et des assurances sociales (DSAS). Y participent également comme médecins le Prof. Alain Pécoud et le Dr Patrick Bodenmann de la PMU. Il est vrai que les dernières séances du comité de pilotage sont devenues un peu frustrantes pour un médecin de terrain tel que moi, tant les problèmes de gestion financière et économique restent au premier plan. Peut-être est-ce un bon signe, signifiant par là que les problèmes médicaux sont correctement gérés, n'exigeant pas l'intervention de l'organisme faîtière du réseau.

Rappelons que tout ce que vous devez ou souhaitez savoir sur le réseau Farmed se trouve sur le site Internet www.isesuisse.ch/farmed sur lequel vous pouvez télécharger en particulier son bulletin trimestriel, le dernier traitant des dispenses du bon de délégation pour cas chroniques, du service de traduction au cabinet médical, ainsi que de la procédure à suivre pour les délégations successives, non seulement aux spécialistes mais également aux physiothérapeutes, instituts de radiologie, laboratoires, etc.

Pour ceux d'entre vous qui ne disposent pas encore d'un ordinateur, Madame Jocelyne Balet, secrétaire du réseau, reste à votre disposition à l'adresse suivante :
Unité de gestion du réseau Farmed – ISE – Chemin du Croset 7 – 1024 Ecublens – téléphone 021/641.05.85 ou fax 021/641.05.81.

Pour la marche à suivre concernant des questions strictement médicales, le Dr Patrick Bodenmann de la PMU et médecin conseil du réseau, ainsi que le soussigné restent volontiers à la disposition de chacun.

Dr Jean-Marc Mermoud
Délégué de la SVM au réseau Farmed





Nouveaux membres 2006

ACHTARI Chahin
 AGHAHOSSEINI Helen
 ALBRECHT GUBLER Marie-Odile
 AMATO-DUCKERT Marthe
 AMBRESIN Gilles
 ANNEZO Jean-Luc
 APOTHELOS Christian
 ARCIA Alain
 BARRANDON Olivier
 BART Pierre Alexandre
 BAUQUIS Olivier
 BEDAT Bernard
 BEER Sandra
 BERGER André
 BERGER Alexandre
 BERNATH Marc-André,
 BERNEY Alexandre
 BERNEY HEINZER Christine
 BERNIER Jacques
 BESSON Philippe Gaston
 BIGLIARDI Paul Lorenz
 BILANCIONI Stéphanie
 BIZZOZZERO-FOLETTI Tosca
 BLANC Muriel
 BLAUROCK POLIKOWSKI Heidrun
 BRIA Alexandre
 CAREY BERNER Isabelle
 CARNAL SCHENK Christine
 CAVIN-MILHAUD Tania
 CEROTTINI Emmanuèle
 CESCHI Giorgio
 CHMELIK Patricia
 CHOLLET Anne
 CULEBRAS Xavier
 CORNAZ Suzanne
 CORRODI Urs
 CRETENAND BOURRELLY Marie-Laure
 CRIVII Cristian
 CUCCHIA Anne-Thérèse
 CUCCHIA Gianni
 CURRAT Thierry
 DAVIDSON Michelle
 DAVY Bernard
 DELALOYE Dominique Samuel
 DELALOYE RENAUD Michèle
 DIZDARI Ernal
 DREHER Fabien
 DUDLER Jean
 DU PASQUIER Renaud
 DUTOIT Marie-Hélène

EGGIMANN Philippe
 EMERY Marysa
 EXTERMANN Catherine
 FANCHON Sabine
 FAUCHERRE Florence
 FAVRAT Bernard
 FELBERBAUM Isaline
 FELDMAN Nelson
 FLISCH Christian William
 FREY Peter
 FUMEAUX Thierry
 GALLAZ Sylvie
 GIANOLI Fabrice
 GILLAIN Laurent
 GIROD Grégoire
 GOLCEA Dan
 GRAF-DE-CARLI Marika
 GREGOIRE Arnaud
 GRIGORE Daniela
 GUGGI Vincent
 GUIDO RAMSEIER
 KOHLIK GRIMAITRE Magdalena
 Rosanna
 GYGER Dominique
 HAEFLIGER Thomas
 HAEFLIGER Ivan
 HAFTGOLI-BAKHTIARI Iradj
 HALFON Patricia
 HALLE PETRONE Maria
 HALLER ESPINOSA Elsbeth
 HAMADENE Samia
 HERMENJAT Patrick
 HOBI Alexandre
 HOBIN Pascale
 HOTTINGER Isabelle
 HOTTINGER Michaël
 INDEMINI Anne
 IRMAY François
 JACQUELIN-RAVEL Nathalie
 JEANPRETRE Mireille
 JOLLES-HAEBERLI Brigitte
 JULLIEN Anne
 JUNG Maximilien
 KAUFMANN Didisheim Nadine
 KAWKAB Wahid
 KELLOU Karim
 KETATA Zeineb
 KETTERER Nicolas
 KHOSROV Parissa
 KIRCHNER Volker
 KLEIJ Ioana

KOCIAN Roman
 KOHLER-HAUF Manuela
 KRÄHENBÜHL Jean-Daniel
 KRAYTEM Amira
 KÜRSTEINER Karin
 LANET-CALAS Françoise
 LAFOSSE Laurent
 LEPOIVRE Michel
 LOB David
 MAHMUTOVIC Nedeljko
 MARQUET Pierre
 MARTELLA-FAVRE Sophie
 MARTINET Olivier
 MATHEZ Christian
 MATHIEU Claudine
 MAURER TRAN Gabriela
 MAYOR PLEINES Anne-France
 MEIER Jean-Marc
 MEIER Susanne
 MEIJBOOM Erik Jan
 MENU Françoise
 MERENDA Claude
 MEYER Céline
 MICHAELIS CONUS Karin
 MICHEL Patrik
 MISCHLER Corinne
 MOCK Stéphane
 MONNEY Christian
 MONOD Marie-Laure
 NGUYEN Duc-Huy
 NGUYEN Ngoc Lan
 NORDBACK Petter
 NOTH-VALLOTTON Donald
 OBERHANSLI Céline
 OHLENSCHLÄGER Alex
 PAGIN Simon
 PANCZA BLANC Cécile
 PASCHE Olivier
 PATET Jean-Denis
 PELOPONISSIOS Nicolas
 PERRET Laurence
 PHAM Hoang-Chinh
 PRALONG François
 PRINCE-DIT-CLOTTU Hélène
 PROD'HOM Blaise
 PROUST Jacques
 POPESCU-DUTRUIT Sabine
 RAKOCZY Ferenc
 REICHHART Marc
 RENTERIA Saira-Christine
 RIVIER François



Membres honoraires 2006

RODONDI Pierre-Yves
 ROMBALDI Florence
 ROSSI-UDRY Emmanuelle
 ROTH Thierry
 ROUSSIANOS Marc-Olivier
 SAILLEN STOLL Marie-Madeleine
 SATTELMAYER Vera
 SAVOVIC Alexandre
 SAVOY Xavier
 SCHWARZ BLATT Carine
 SEIGNE Jean-Maurice
 SEITE Pascal
 SEVALJEVIC Milan
 SICKENBERG Valérie
 SIMONAZZI Stéphane
 SKARIA Mouna
 SKOUVAKLIS Danielle
 STEITY Jean-Marc
 STIEFEL Friedrich
 STUCKI Pascal
 SUARDET Laurent
 TADDEI Sara
 THEUMANN Nicolas
 THIERRIN Laurent
 VANDESRASIER Didier
 VASSALLI Giuseppe
 VELARDI Alfredo
 VIONNET-Vuilleumier Ariane
 VOGEL Nicolas
 VON GUNTEN Armin
 VUILLE Dana Claudia
 WABER Bernard
 WASSERFALLEN Jean-Blaise
 WENGER Martin
 WILLIS Randolph
 WILSON SEVALJEVIC Claudia
 WOLFENSBERGER Thomas J.
 WYSS Sabine
 ZANONE Xavier
 ZANZI Michele
 ZIADE Mounir
 ZOUHAIR Abderrahim
 ZUBER Christian
 ZUFFEREY Pascal Daniel
 ZYSSET Frédéric

Membres honoraires

DAMBRUS Janos
 BERGIER Nicolas
 BRINGOLF Michel
 COUGN Robert
 GAZZOLA Lanfranco
 GEIGER Arnold
 GROSJEAN Roger
 GROSS Gilbert
 KOCSIS Nicolas
 KOHLI Michel
 MARTIN Jean
 MERMOUD Jean-Marc
 MICHOU D Jean-Jacques
 MINGARD Jean-Claude
 MOAYEDI Said
 PILET Christiane
 REGAMEY Alain
 ROSSIER Michelle
 THORENS Blaise
 VAUTHEY Pierre
 WALTHER Jean
 ZADORY Jules



Société vaudoise de médecine

Ch. de Mornex 38
case postale 7443
1002 Lausanne
tél. 021 651 05 05
fax 021 651 05 00
info@svmed.ch
www.svmed.ch

La Société Vaudoise de Médecine (SVM) est l'une des plus anciennes sociétés médicales de Suisse, puisqu'elle a été fondée en 1829 sous le nom de «Société vaudoise des sciences médicales». En 2006, elle réunissait environ 2400 membres, dont quelque 1700 médecins libres praticiens et 500 médecins hospitaliers.

La SVM est aussi un centre logistique et de services pour les médecins vaudois, un fournisseur de prestations (formation, garde médicale), ainsi que le représentant des médecins vaudois auprès des partenaires (Etat, assureurs, hôpitaux) du système de santé. Elle est également garante du dialogue entre médecins et patients (médiateur, commission de déontologie, commission de modération des honoraires).

